

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 372

présenté par  
Mme Buis, rapporteure

-----

**ARTICLE 19**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Afin d'évaluer la possibilité de leur généralisation, ces expérimentations font l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.